

DOCUMENT N° 56

RESOLUTION SUR LA COTE D'IVOIRE

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Charlottetown du 4 au 7 juillet 2004, sur proposition de la commission politique,

CONSCIENT que la situation en Côte d'Ivoire menace la paix et la sécurité dans la région et que la dégradation de l'économie ivoirienne a des répercussions importantes tant sur le peuple ivoirien que sur les pays voisins ;

RAPPELANT la signature par les forces politiques ivoiriennes de l'accord de Linas-Marcoussis le 24 janvier 2003, seule voie possible pour la sortie de crise, et approuvé par la Conférence des chefs d'Etat sur la Côte d'Ivoire qui s'est tenue à Paris les 25 et 26 janvier 2003 ;

RAPPELANT que cet accord prévoit le regroupement des forces en présence, leur désarmement et la constitution d'un gouvernement de réconciliation nationale aux portefeuilles attribués de manière équilibrée entre les différents acteurs et en parallèle les réformes législatives et constitutionnelles ;

AYANT NOTÉ les progrès accomplis lors de la dernière année, en particulier la nomination des ministres de la défense et de la sécurité le 12 septembre 2003, la conclusion d'un accord sur l'exécution du programme de désarmement, démobilisation et réinsertion des combattants et la réforme législative portant sur l'identification des personnes et le séjour des étrangers ;

DEPLORANT cependant que les représentants des six partis de l'opposition et des Forces nouvelles aient été conduits à ne plus participer au Conseil de gouvernement ce qui paralyse le fonctionnement du gouvernement de transition, met un frein au programme de désarmement et retarde l'adoption des textes législatifs prévus par l'accord de Linas-Marcoussis ;

CONDAMNANT les actes de violences sous toutes leurs formes et les violences commises contre des civils et certaines communautés étrangères qui ont suivi les manifestations du mois de mars 2004;

PRENANT ACTE des efforts de médiation des présidents des parlements du Conseil de l'Entente (Togo, Bénin, Niger, Burkina Faso) dans la crise qui secoue la Côte d'Ivoire ;

INSISTE pour que:

les mesures nécessaires soient prises afin que les représentants de l'opposition et des forces nouvelles réintègrent le Conseil de gouvernement et le Conseil des Ministres ;

les Forces armées nationales de Côte d'Ivoire (FANCI) et les Forces nouvelles entreprennent sans délais le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion ;

EXHORTE le Président de la République de Côte d'Ivoire et le gouvernement de

réconciliation nationale à accélérer les réformes constitutionnelles, législatives et réglementaires requises dans l'esprit et la lettre de l'Accord Linas-Marcoussis afin de respecter l'échéance de l'élection présidentielle prévue pour l'année 2005 ;

DEMANDE aux chefs d'Etat et de gouvernement de la Francophonie d'appuyer les initiatives régionales de médiation, notamment la création du Comité de bons offices et de dialogue par les Présidents des parlements du Conseil de l'Entente ;

RENOUVELLE son offre de mettre à la disposition de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), selon les principes de la Déclaration de Bamako, son expérience dans le domaine de la démocratie, de la consolidation de l'État de droit et pour apporter sa contribution à une issue positive de la crise ivoirienne.